

La Pause Citoyenne du 26 mai 2025

Pascale Galliard : Merci d'être ici pour cette première Pause Citoyenne. Cette Pause Citoyenne est proposée par l'Observatoire de la Participation Citoyenne, qui est une structure interne avec participation à la fois d'élus et de citoyens Tronchois, et qui travaille à la participation sur notre commune. Cette instance a déjà travaillé sur le budget participatif par exemple dont vous avez certainement entendu parler.

Cette Pause Citoyenne durera 45 minutes précisément.

Les objectifs sont les suivants :

- faire venir des habitants au conseil municipal, c'est le cas ce soir, merci,
- impliquer les citoyens dans la politique de leur commune,
- communiquer et rendre compte des politiques communales par les élus. Nous sommes là pour répondre à vos questions,
- faire se rencontrer les élus et les habitants,
- acculturer au fonctionnement institutionnel notamment du conseil municipal,
- sortir du principe de citoyen consommateur,
- renouer le lien et la confiance entre les élus et les habitants.

Le thème choisi ce soir est la nouvelle école maternelle.

La Pause Citoyenne a été présentée dans le Mag d'avril et l'Actu de mai, les Tronchois ont été invités à poser des questions par mail, en amont, et à venir les poser ce soir en conseil municipal.

Cette Pause Citoyenne est filmée et enregistrée. Si le rendu est correct, il sera mis sur la page You Tube de la commune, pendant quelques mois, via le site internet de la Ville de la Tronche. C'est pourquoi les personnes filmées devront compléter le document du droit à l'image.

Si le rendu filmé n'est pas satisfaisant, la présentation ainsi qu'un compte-rendu des échanges seront consultables sur le site internet de la Ville.

Ces 45 minutes vont se dérouler de la façon suivante : tout d'abord, Benoît Callens, adjoint aux écoles, à l'enfance et à la jeunesse, va faire un temps de présentation d'une dizaine de minutes puis le temps des questions-réponses suivra. Benoît Callens et Monsieur le Maire répondront à vos questions.

Je précise que ce temps s'adresse aux habitants de la commune et n'est pas un temps à destination des élus, qui pourront poser leurs questions, s'ils en ont, à la fin du conseil municipal.

Enfin, afin que ce temps se fasse dans de bonnes conditions, quelques précisions sur le cadre des échanges : respect, bienveillance, écoute, pas d'attaques personnelles, pas de tribunes politiques, écoute de la présentation sans interruption, et écoute des interlocuteurs sans interrompre les prises de paroles. Chacun doit pouvoir s'exprimer tranquillement. Les questions posées seront d'ordre général et ne concernent pas des situations individuelles. Les questions et les réponses seront brèves, puisque nous disposons de 45 minutes pour qu'on puisse poser le maximum de questions. Ce n'est pas un débat. Il n'y aura pas de droit de réponse.

Les personnes ayant posé leurs questions en amont par mail ont été invitées à venir les poser directement, pendant la Pause Citoyenne. Trois personnes sont dans ce cas. Puis, les personnes du public pourront poser leurs questions. Il n'y a pas de limite d'âge pour poser ses questions. Il s'agit simplement de se présenter succinctement avant de poser sa question.

Enfin, afin de réaliser une évaluation de cette expérimentation, les personnes ayant accepté de donner leur adresse mail seront sollicitées afin de donner leur avis.

Le cadre est bien posé. Sans plus attendre, je passe la parole à Benoît Callens qui va faire sa présentation d'une dizaine de minutes et nous passerons ensuite aux questions-réponses.

Merci pour votre attention.

Benoît Callens : Bonsoir. Je vous propose de faire une rapide présentation de ce projet de nouvelle école maternelle.

Pour commencer, la première question est : pourquoi une nouvelle école ? L'accueil des enfants est une compétence communale obligatoire. Il appartient aux communes d'évaluer la hausse ou la baisse des effectifs. En l'occurrence, l'arrivée d'un certain nombre de nouveaux quartiers sur la commune nous ont amené à faire réaliser une étude de prospective scolaire en 2021, qui a fait ressortir que nous aurions besoin, d'ici 2030, d'une à deux classes maternelles supplémentaires et de trois à cinq classes d'élémentaires supplémentaires. Sachant que ces chiffres ont été réalisés avant que le seuil d'ouverture des classes change. Aujourd'hui, il est plus bas. Donc, potentiellement, on pourrait avoir besoin d'encore plus de classes.

Pour pouvoir accueillir ces nouveaux enfants, et potentiellement ouvrir un certain nombre de classes supplémentaires, il fallait regarder comment l'on pouvait faire évoluer nos bâtiments scolaires. On a fait réaliser une étude de faisabilité par un cabinet d'architectes pour regarder les différents scénarios possibles.

Trois scénarios sont ressortis :

Des précisions sur les scénarios et leurs coûts ont été ajoutés, postérieurement à la Pause Citoyenne.

Scénario 1 : Agrandissement du groupe scolaire Carronnerie à 7 salles de classe supplémentaires accueillies, via la construction d'un nouveau restaurant scolaire et l'extension du bâtiment actuel → Coût global de 4,47 M €

Scénario 2 : Mixte Coteau – Carronnerie :

- Agrandissement de Coteau (démolition puis reconstruction de la maternelle sans mise en accessibilité) : ce qui permet la création de 2 salles de classe

- Construction d'un restaurant scolaire à Carronnerie et réaménagement de l'école actuelle ce qui permet de créer 5 salles de classe supplémentaires
- ⇒ Coût global de 7,76 M €

Scénario 3 : mixte Coteau – Carronnerie – nouveau site :

- Construction d'une nouvelle maternelle : création de 4 salles de classe (déplacement des 3 classes existantes de Coteau + création d'une nouvelle classe)
- Redistribution des salles de classe au sein du groupe scolaire Coteau (utilisation de la maternelle devenue disponible pour les classes de l'élémentaire)
- Construction d'un restaurant scolaire à Carronnerie et réaménagement de l'école actuelle ce qui permet de créer 4 salles de classes supplémentaires
- ⇒ Coût global : 6,48 de M €

Donc, c'est bien le scénario numéro 3 qui a été retenu. Il a été retenu parce que la densification des groupes scolaires existants aurait créé des difficultés importantes en termes d'accès, de stationnement, un confort sans doute dégradé pour les enfants, et puis une réduction assez importante des tailles des cours de récréation.

L'opportunité de créer une nouvelle école maternelle distincte permet de répondre vraiment aux besoins et permet une meilleure répartition des enfants sur la commune.

Le coût des estimations qui avaient été faites sur ce scénario-là était inférieur par rapport à la réhabilitation du groupe scolaire Coteau.

Ce choix a un petit inconvénient pour les familles qui, à l'avenir, vont devoir déposer des enfants en maternelle et en élémentaire sur deux sites. Aujourd'hui, cela représente 35 familles sur 153 familles. C'est à pondérer aussi par le fait qu'un certain nombre de familles qui, aujourd'hui posent des enfants au jardin de Manon et à l'école maternelle, eux, se retrouveront sur un seul site.

Qui a fait ce choix ? Les trois scénarios ont été soumis à la consultation des enseignants, des parents et des élus dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEdT). C'est une instance qui réunit tous les partenaires de la communauté éducative. Les différents scénarios ont été présentés et, à l'unanimité, c'est le scénario 3 de la création d'une nouvelle école qui a été retenu.

Concernant l'emplacement qui a été retenu. On n'en avait pas des milliers, des emplacements, puisque la commune n'est propriétaire que de cette unité foncière. Il y avait déjà eu une école sur cet emplacement. C'est un emplacement qui est quand même relativement proche du groupe scolaire Coteau, donc, pour les déposes des familles qui ont plusieurs enfants, c'est plus pratique.

C'est aussi proche d'un futur pôle d'habitation qui va être important au niveau du nouveau quartier du Cadran solaire. On se retrouve au milieu d'un parc et ça, on l'a connu dans le passé lorsqu'il y avait une école maternelle, on sait que c'est quand même un élément très intéressant.

Ça va être aussi proche de services publics déjà existants, puis de services publics qui vont se développer, puisqu'il est question de faire une Maison des habitants dans l'actuelle Villa Brise des Neiges. Et encore une fois, cet emplacement permet une bonne répartition des enfants sur la commune.

L'inconvénient de ce site, c'est la taille et la forme de la parcelle qui est assez réduite et qui était un défi pour les équipes d'architectes qui ont travaillé sur ce projet. Cela crée aussi une nouvelle organisation pour les familles qui ont plusieurs enfants en termes de dépose.

Combien va coûter cette école ? Cette école va coûter 5,2 millions d'euros TTC. Sachant que sur un projet comme ça, dès le départ, on a évidemment sollicité un grand nombre de subventions.

Aujourd'hui, 782 500 € sont d'ores et déjà acquis en subventions, et d'autres demandes ont été déposées, mais on n'a pas encore les notifications pour des aides totales à hauteur de 2,8 millions d'euros.

Dans ces sommes, il y a le nouveau restaurant scolaire, qui lui est déjà terminé. En effet, le fait d'avoir fait l'école sur ce site ne nous a pas permis d'intégrer le restaurant scolaire dans le bâtiment car le tènement était trop petit. La première étude de faisabilité ne nous avait pas donné cette information. C'est en travaillant sur le projet plus précisément qu'on a fait le choix de faire le restaurant scolaire dans la salle de la Pallud. C'est une perte de surface pour les familles qui utilisaient cette salle mais par contre c'est un gain en qualité d'accueil.

Comment a-t-on travaillé avec la population sur ce projet ?

Puisqu'on va vers une augmentation de notre capacité d'accueil, c'est une obligation de la ville, là-dessus il n'y a pas eu de concertation. Par contre, sur le choix du scénario donc comme je l'ai dit le choix a été fait en PEdT. Cette réunion a eu lieu le 27 janvier 2022. Il n'y a pas toujours beaucoup de monde sur ce type de réunion mais pour cette fois il y avait beaucoup de parents présents.

Une fois le scénario choisi, il y a eu un travail qui a été fait régulièrement auprès des riverains dès le début du projet. Un groupe de travail a démarré cette année pour réfléchir sur l'organisation à mettre en place en termes de circulation, en termes de parking, en termes d'horaires pour pouvoir articuler nos deux écoles qui vont être maintenant sur deux lieux différents.

Il y a eu un travail aussi en consultation sur le nom : on a sollicité les familles et on a mis au vote la possibilité de choisir le nom pour les Tronchois et un nouveau nom a été choisi. Les Tronchois ont fait le choix de garder le nom historique et donc cette école va continuer à s'appeler École Brise des Neiges. Les Tronchois sont donc attachés à l'histoire de notre commune à la majorité de façon très nette.

Un petit rappel du calendrier :

- il y a eu deux études de prospective scolaire qui ont été faites une en 2017 et une en 2021 mais qui annonçait à peu près la même chose.
- la faisabilité sur les trois scénarios qui a été faite en 2021.
- le choix du scénario en PEdT qui a été fait en janvier 2022 après une réunion de préparation avec les quatre directrices d'école qui a eu lieu le 6 décembre 2021.
- sur l'année 2022, il y a eu l'élaboration du programme. Ce travail très important a été fait avec les professionnels, que ce soit des professionnels de l'Éducation Nationale, les enseignants, et les professionnels de la ville pour mettre en place un concours de maîtrise d'œuvre.
- sur un projet de ce montant la Ville est obligée d'organiser un concours qui se fait en deux étapes : une étape en octobre 2022 et une en mars 2023. Lors de la première étape, on a choisi trois candidats puis on a choisi un projet dans la deuxième étape parmi deux propositions, car le troisième candidat s'est désisté.
- ensuite, il y a eu tout un travail autour du cèdre suite à un débat important pour maintenir cet arbre, qui a donc conduit à une modification du projet pour qu'on puisse le préserver.
- le permis de construire a été délivré en février 2025. Le chantier devait démarrer cet été. Suite à un recours gracieux qui a été déposé par un certain nombre de Tronchois, le projet est donc décalé de deux mois.

Concernant l'impact du chantier, le chemin Jules Rey va être fermé pendant sept mois puisque c'est là qu'il va y avoir la base chantier. Par contre, la traversée piétonne du parc sera maintenue.

Le projet de l'école qu'on a retenu, c'est une école maternelle avec quatre classes qui repose sur deux pôles de deux classes qui partagent un atelier, qui partagent des sanitaires, qui partagent aussi la salle de repos.

Ce qui fait donc deux fois deux classes, plus une salle de motricité qui sera mutualisée avec les associations (hors temps scolaires) qui sont aussi en demande de salles, et puis les salles habituelles pour les professionnels.

Les plans sont dans la présentation.

D'abord, un plan d'ensemble qui montre où va être la nouvelle école par rapport à la Villa Brise des Neiges, en face de la salle de la Pallud, et qui se trouve vraiment sur le tènement de l'ancienne école. On adjoint au tènement de l'ancienne école la partie cour de récréation végétalisée qui correspond à l'ancienne aire de patins à roulettes.

Ensuite, une vue en perspective vue du premier étage de la salle de la Pallud.

Toutes ces images avaient été présentées déjà aux riverains lors des différentes rencontres.

Ensuite l'entrée de l'école. On est sur une école à ossature bois avec un bardage bois douglas grisé et un toit plat végétalisé.

Quelques plans de l'école : la salle de motricité, qui se trouve juste à côté du cèdre, donc sur la partie la plus haute du bâtiment. Un premier pôle de deux classes qui est sur la partie où il n'y a qu'un seul niveau. En effet, ce bâtiment a une partie qui est en un seul niveau et une partie qui est sur deux niveaux. On retrouve bien deux salles de classe, un atelier mutualisé, une salle de repos et les sanitaires et les bureaux attenants.

Le choix de faire cette école comme ça, c'est d'abord des préconisations de l'Éducation Nationale. On a aussi visité un certain nombre d'écoles à Grenoble et les enseignants trouvaient cette façon de faire très intéressante.

Ensuite, on voit donc le deuxième pôle de deux classes, donc celles qui sont à l'étage au-dessus de la salle de motricité. On retrouve aussi un atelier partagé, une salle de repos et la toiture végétalisée du toit qui est plus bas.

On va terminer par les façades de l'école. D'abord, la façade qui est vue depuis la Grande Rue, donc la façade nord, où on retrouve bien les deux niveaux de l'école qui suivent la pente du terrain qui va en descendant vers la salle de la Pallud.

Ensuite, la façade ouest, vue depuis le cèdre. Les branches seront maintenues autour de l'arbre.

Puis, la façade est qui est vue depuis le chemin Jules Rey. On n'aura pas le recul pour pouvoir voir cette façade.

Enfin, la façade sud qui ne sera pas vue de beaucoup d'endroits, puisqu'il y a une végétation importante devant.

Pascale Galliard : Merci beaucoup, monsieur l'adjoint, on va pouvoir passer aux questions.

On va prendre d'abord les questions qui ont été envoyées par mail et la première personne, c'est Mme Kyriakides, qui a posé deux questions.

Question de Mme Kyriakydès : Bonsoir, moi, je suis hyper contente que vous ayez eu cette initiative et de nous interroger en appelant ça une Pause Citoyenne. Ce que je regrette, c'est que ça n'arrive que maintenant dans votre mandat. C'est dommage et ça devrait être plus fréquent aujourd'hui dans la façon dont on gère une commune.

Pourquoi est-ce que ça n'a pas été fait à l'école du Coteau? Alors, j'ai entendu que c'est parce que ça coûtait trop cher. Est-ce qu'on peut connaître le coût de l'étude qui a été faite pour prendre la décision de ne rien faire sur cette école du Coteau?

Moi, j'habite là que depuis quatre ans. Mais cette école, j'ai l'impression qu'il y a toujours pleins de choses qui font qu'on ne peut rien y faire. Et je n'ai pas bien compris pourquoi. Donc, c'est l'occasion aussi que vous répondiez là-dessus.

Je trouve qu'un projet à 6 millions d'euros, interroger les habitants à cette étape du projet, c'est un peu tard, surtout quand vous avez déjà fait la cantine.

Réponse de Benoît Callens : Ce n'est pas le coût qui a motivé en premier notre décision de faire l'école maternelle séparée. C'est bien la qualité d'accueil des enfants mais aussi la répartition géographique sur la commune, les accès aux écoles, parce qu'aujourd'hui c'est déjà très compliqué, alors qu'on est avec une classe de moins que cela pourrait être.

Pour répondre à la question « Pourquoi les Tronchois n'ont pas été consultés pour un projet de cette ampleur ? » Sur le fait d'agrandir l'école, ça ne nécessite pas, à mon sens, de consultation parce que c'est une obligation communale.

Après, effectivement, sur le choix du scénario, il nous avait semblé pertinent d'interroger plutôt les usagers, les enseignants ainsi que les riverains. Maintenant, j'entends votre remarque pour une prochaine fois.

Pascale Galliard : Merci. On va maintenant passer à Monsieur Cédric Leroy. Bonjour, Monsieur. Vous aviez une réflexion plutôt et un commentaire, c'est ça ?

Question de Mr Leroy : Oui, c'était une réflexion, parce que j'avais joint un plan. C'était en lien avec les mobilités autour de cette école, ce qui était prévu et en réflexion pour favoriser les mobilités douces d'accès à cette école et pour limiter la cohabitation entre les voitures et les potentielles personnes et enfants qui viendraient à vélo. Ça peut être une zone de transit, parfois, cet endroit. On sait qu'il y a le projet du Cadran solaire et d'autres projets immobiliers autour qui vont peut-être densifier la circulation. Quelles réflexions étaient en cours et à venir sur ces mobilités ?

Réponse de Benoît Callens : On ne veut absolument pas qu'il y ait de dépôt sur le chemin Jules Rey. Globalement, il y a deux groupes qui travaillent sur ces questions : le groupe Mobilités travaille sur ces questions et il a aussi envisagé à un moment donné de pouvoir mettre le chemin de l'Eglise dans l'autre sens. Des essais ont été faits qui ne sont pas concluants parce que c'est très dangereux au niveau de la sortie sur la Grande rue, mais pour le moment, on continue à y travailler.

Et il y a donc un groupe que j'évoquais tout à l'heure dans le cadre du PEdT qui travaille sur ces questions parce qu'elles sont aussi liées aux déplacements, aux horaires, etc...

Le choix de ce site, c'était aussi pour favoriser les modes de déplacement doux, puisqu'on travaille déjà depuis plusieurs années sur une fermeture du chemin de l'Agnelas, pour qu'on soit vraiment sur une circulation apaisée entre les deux écoles.

Mais il y a encore beaucoup de questions à régler là-dessus.

En tout cas, on va se retrouver avec une zone de stationnement beaucoup plus confortable que ce qu'on connaît aujourd'hui, puisque, place de l'Église et chemin de la Pallud, il y a un parking qui est bien plus important qu'ici, qui sera passé en zone bleue lors des temps scolaires, comme on l'a fait autour de nos deux groupes scolaires pour favoriser des stationnements de courte durée pour pouvoir déposer les enfants. Cette réflexion est menée dans le cadre de réaménagement du parc Brise des Neiges qui va aussi enrichir ce projet.

Pascale Galliard : maintenant, je vais passer la parole à Madame Anne-Marie Rostan, qui, elle, a posé un certain nombre de questions. Alors pour certaines, je pense que vous avez déjà les réponses.

Questions de Mme Rostan : Un grand merci de nous permettre de nous exprimer sur ce sujet. Benoît a déjà répondu effectivement à bon nombre de mes premières questions.

Avez-vous envisagé le devenir de l'école maternelle Coteau quand les élèves auront intégré la nouvelle école ? Sachant que je suis très intéressée, puisque j'ai quand même travaillé 25 ans à l'école Coteau.

La municipalité a-t-elle fait appel à un architecte urbaniste afin de légitimer l'architecture du nouveau bâtiment qui nous interpelle quand même pas mal avec cette villa Brise des Neiges à côté qui doit dater de peut-être 1900.

Le bâtiment devait être initialement surélevé de 60 centimètres ce qui nous permettait d'être hors d'eau en cas d'inondation. Pourquoi cette hauteur a-t-elle été modifiée depuis ?

Ensuite, une cour sur deux niveaux avec ascenseur semble préconisée sur ce projet. Une partie inclinée avec pente homologuée pour les personnes à mobilité réduite reliant les deux cours serait-elle un non-sens à votre avis ? Parce qu'avec un ascenseur, il y a toujours des problèmes, surtout quand il s'agit d'un ascenseur extérieur.

Enfin, le bâtiment devait atteindre 11 mètres de hauteur et comporter deux niveaux. Y a-t-il des normes qui imposeraient de telles hauteurs sous plafond pour les salles de classe et les salles de motricité ? J'ai regardé les préconisations de l'Éducation Nationale. Une salle de motricité, ça peut être trois mètres de haut et ça suffirait.

Réponse de Benoit Callens : L'idée, c'est de créer un groupe de travail avec les habitants, avec les enseignants, avec les représentants des parents d'élèves suite au déménagement de l'école maternelle pour effectivement envisager ce qu'on va faire de ce bâtiment, puisqu'on espère pouvoir reloger les nouvelles classes d'élémentaires d'abord dans les classes côté bâtiment élémentaire qui vont être libérées. On ne va pas pouvoir faire ça tout de suite au vu des investissements déjà importants réalisés. Donc, on va avoir le temps d'y réfléchir.

Par rapport au projet d'architecte, on est dans le cadre d'un concours qui est extrêmement cadré. On prend les projets qui nous ont été proposés. Malheureusement, on n'a reçu que deux projets sur trois puisqu'on avait retenu trois candidats.

Les deux projets qu'on a reçus sont bien surélevés de 60 centimètres. Et le troisième candidat n'a pas répondu parce qu'il a été mis en difficulté par cette contrainte. Donc, le bâtiment est bien surélevé de 60 centimètres et on n'a pas fait appel à un autre architecte urbaniste puisqu'on ne le peut pas dans le cadre d'un concours.

On doit se conformer aux règles du concours, et dans le jury du concours étaient présents beaucoup de monde, des élus de toutes les équipes, mais aussi des spécialistes importants qui représentent le monde du bâtiment, des architectes, des urbanistes, etc.

Concernant la question du choix de l'élévateur, dans le projet retenu au concours, il y avait effectivement une pente douce, mais qui prenait toute la cour et c'était dommage. Donc, le choix de l'élévateur a été retenu. Choix qui ne convient franchement à personne parce que c'est effectivement des coûts d'entretien, etc, pour un élément qui n'est pas forcément censé servir tout le temps. C'est ce qu'on voit à Carronerie qui a été équipé. C'est une contrainte liée au site qui nous a amené à faire ce choix pour valoriser aussi la qualité d'accueil de la cour de récréation. Mais les deux solutions ont été regardées. Le choix a été fait parce que ça semblait plus pertinent.

La hauteur du bâtiment est à 10 mètres 25, mais uniquement sur la partie la plus haute, puisqu'on le voit bien quand on voit les photos de profil, c'est un bâtiment qui est en partie sur un niveau et en partie sur deux niveaux. Par rapport aux préconisations des hauteurs sous plafond, on est en dessous des préconisations de l'Éducation Nationale. La préconisation de l'Éducation Nationale est à 2,80 mètres et on est à 2,70 mètres dans les salles de classe. On a eu, dès la rédaction du cahier des charges, ce souci de minimiser l'impact du bâtiment. Sur la salle de motricité, la hauteur s'explique aussi par le choix de faire des demis niveaux. Si on baissait trop la salle de motricité, ça ne marchait plus.

Donc, il y a des contraintes techniques qui ont été prises en compte par les architectes, je n'ai pas forcément les compétences techniques mais on n'est pas sur un projet qui a été gourmand sur les hauteurs. On a plutôt été en deçà des préconisations. Après, il y a effectivement ces 60 centimètres qui viennent se rajouter.

Question de Mme Rostan : J'avais juste une remarque. Si on considère qu'une classe mesure 3 mètres de haut, une autre classe dessus 3 mètres de haut, ça fait 6 mètres. Pourquoi notre bâtiment atteint 11 mètres ?

Réponse de Benoît Callens : sur la partie où il n'y a qu'un niveau, on n'est pas très loin de ce que vous annoncez. Si on rajoute les 60 centimètres de surélévation pour les inondations et toutes les gaines techniques.

On a fait le choix d'être sur une école avec un haut niveau environnemental avec un rafraîchisseur adiabatique. On est sur une toiture végétalisée. Ce qu'on voit est finalement un peu plus haut que le toit réel, puisqu'il y a les gardes corps qui sont tout autour, mais qui sont intégrés à la façade. Donc, en réalité, sur la partie où il y a un seul niveau, on est plutôt autour des 7 mètres.

Sur la partie où il y a deux niveaux, il y a la hauteur de la salle de motricité où là, forcément, on est un peu plus haut. Mais comme cette partie-là est en contrebas de la partie où il n'y a qu'un niveau, ça limite quand même la hauteur globale du bâtiment qui suit la pente.

Après, on est effectivement sur une école quatre classes avec une salle de motricité. L'ancienne école maternelle était un préfabriqué de trois classes sans rien d'autre, puisqu'il n'y avait même pas de bureau pour la directrice.

Question de Mr X : Le choix d'une couverture d'ossature sombre sur cette école est-il définitif parce qu'on peut quand même s'interroger sur cette masse sombre à l'intérieur du parc de la villa Brise des Neiges qui n'est pas tout à fait adapté ? Moi, ça me paraît un bloc sombre important dans ce parc paysagé autour de la villa Brise des Neiges.

Réponse de Benoît Callens : Il y a eu un débat autour de l'aspect architectural de ce bâtiment. Clairement, c'est la fonctionnalité de l'école qui l'a emporté, je souhaitais le rappeler. Une fois qu'on valide un projet et qu'on dépose un permis de construire, on respecte le permis de construire qu'on dépose.

Je vous propose de prendre attache auprès des architectes qui nous accompagnent sur ce projet pour leur demander si c'est possible. Un certain nombre de personnes est tout à fait favorable à une école ossature bois avec un bardage bois au sein d'un parc qui est effectivement entouré de bâtiments de nature très différente.

On peut dire la même chose de la salle de la Pallud qui est aussi de nature très différente mais qui va retrouver une belle jeunesse à l'issue des travaux qui sont en cours donc je crois qu'on doit surtout se réjouir d'avoir une belle école en bois au milieu d'un parc arboré.

Question de Mr Smith : Bonsoir, j'ai une question très rapide par rapport à certaines images et croquis qui sont dans la présentation. Il me semble que nous n'avons pas vu certains croquis pendant les réunions de consultation des riverains que nous avons eues et ni dans le dossier pour le permis de construire.

Est-ce que ces images sont nouvelles ou est-ce qu'elles n'ont jamais été partagées avec le public ? Certains croquis sont plus parlants que ce que nous avons vu antérieurement.

Je me présente, je suis Monsieur Smith, j'habite 9 chemin Jules Rey juste en face du chantier.

Réponse de Benoît Callens : Les images de ce diaporama ont été effectivement présentées en réunion de riverains notamment les vues 3D ainsi que les plans. Tout ce qui a été présenté ce soir sont les mêmes images qui étaient dans le diaporama quand on est venu vous présenter la première fois le projet à la villa Brise des Neiges, avec un grand nombre de riverains mais je ne me souviens plus à quelle réunion vous étiez, Monsieur Smith.

Ce qui est sûr c'est que ce sont ces documents-là qui ont été présentés en réunion des riverains puisque nous étions contents de vous présenter le projet bien sûr.

Question de Mr Pivot : Moi je voulais revenir à la surélévation. Vous avez dit que le bâtiment était surélevé de 60 cm. Mais l'année dernière, vous avez présenté, Monsieur le Maire, le risque de submersion et le risque d'étalement. Le risque de submersion peut aller jusqu'à 1 mètre 20. Vous l'avez présenté l'année dernière en 2024 ici même. Quand on voit ce qui se passe dans le Var, qu'est-ce qui va se passer avec 1 mètre 20 sachant qu'on a un ruisseau qui s'appelle le Charmeyran qui peut très bien monter et très rapidement en cas d'orage localisé centré sur la ville. Il peut y avoir rapidement un mètre surtout à cet endroit-là puisque c'est là qu'il y a le ruisseau. Je voudrais savoir qu'est-ce qui va se passer quand il y aura 1 mètre 20 d'eau près de l'école.

Réponse de Mr le Maire : On est effectivement comme pour beaucoup d'endroits de la commune dans des zones de risque de ruissellement ou de débordement du Charmeyran. Les passages de l'eau peuvent être soit sur la Grande Rue ou bien le long du bâtiment de la Pallud et de la future école où il y a des écoulements préférentiels de l'eau avec les hauteurs qui ont été dites. Le plan de

protection contre les risques naturels indique qu'il y a des précautions à prendre, d'où ces 60 cm de surélévation qui permettront de protéger les enfants qui seront à cet endroit-là.

Il ne sera pas question, en cas de ruissellement de pluie ou de débordements du Charmeyran, de sortir les enfants à ce moment-là. D'ailleurs, la DDT, qui est la maîtresse d'œuvre du plan de protection contre les risques, a redonné son avis à ce sujet, en disant qu'il n'y avait pas de difficulté de construction d'une école ici avec cette surélévation de 60 cm.

Réponse de Benoît Callens : Je complète par une information : les écoles font des exercices régulièrement chaque année, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) où on envisage les différents scénarios de risques majeurs qui peuvent arriver dans les écoles. Les équipes sont préparées pour faire ce qu'il faut, que les enfants soient à l'école ou dans le restaurant scolaire qui a aussi été équipé d'un certain nombre d'éléments pour faire face à la situation. Donc, en plus de l'organisation matérielle de l'école qui est surélevée, il y a aussi une organisation humaine où nos équipes sont formées et entraînées chaque année pour faire face à ce type de risque et, dans cette école, le premier PPMS qu'on fera sera sans doute sur ce risque.

Question de Mme Kyriakydès : Cette architecture me fait penser à la maison Ronald McDonald, c'est un peu ce style là c'est ça ? je voulais aussi savoir si c'était facile d'entretenir ces façades en bois.

Réponse de Benoît Callens : Alors le choix qui a été fait c'est de mettre un Douglas pré-grisé c'est-à-dire qu'il aura sa couleur définitive tout de suite. L'intérêt du Douglas c'est que ça ne nécessite pas d'entretien puisque c'est un bois imputrescible.

Pascale Galliard : Merci, s'il n'y a plus de questions, on va considérer cette Pause Citoyenne comme terminée. Je vous remercie beaucoup pour votre bienveillance, tout s'est parfaitement passé. C'était une première expérience et je pense que, vu les conditions, on la renouvellera. Donner la parole aux citoyens, c'est important et encore plus pour l'Observatoire de la Participation Citoyenne que j'ai l'honneur de représenter ici.

Merci à tous.